
**Conseil d'administration
9-10 mars 2022**

**En référence au point 5.1
de l'ordre du jour**

**Point 5.1 de l'ordre du jour : Rapport de la réunion du 17 février 2022 du
Comité d'Audit, des finances et des risques (C-FAR)**

Résumé

Conformément au règlement E.1.b) de l'IPPF, le Comité des finances, d'audit et des risques (C-FAR) s'est réuni le 17 février 2022. Le Comité a assuré une surveillance et donné une orientation politique dans les domaines clés suivants :

Revoit et prend note :

- 1) Du rapport financier provisoire de l'exercice 2021.
- 2) Du rapport de gestion des incidents du mois de décembre 2021, du rapport sur la protection et de gestion des incidents du T4 2021, du rapport annuel 2021 de gestion des incidents et du rapport annuel 2021 sur la protection.
- 3) Des audits internes effectués pendant l'exercice 2021 et de ce qu'il a été demandé à RSM UK Risk Assurance Services LLP de soumettre des rapports réguliers sur les mesures prises suite aux recommandations présentées.
- 4) La mise à jour sur le programme WISH.

Approuvés

- 1) les procès-verbaux des réunions précédentes tenues les 5 et 10 novembre 2021.
- 2) examiné et ratifié le plan d'audit externe présenté par Crowe UK LLP.
- 3) le plan d'audit interne 2022 avec le plan, les honoraires à un taux moyen quotidien (670 £ hors TVA) et une estimation de 85 jours de travail (56 950 £ hors TVA) et la charte d'audit interne, tels que présentés par RSM UK Risk Assurance Services LLP.
- 4) l'ordre du jour de haut niveau et les dates des réunions du C-FAR en 2022.

Action requise

- 1) Le Conseil d'administration de **noter** le rapport soumis par la Présidente du C-FAR.
- 2) Sur recommandation du C-FAR, le Conseil d'administration de **considérer et d'approuver :**
 - a) *l'affectation au 31 décembre 2021 des sommes suivantes :*
 1. Un financement supplémentaire afin de commencer l'examen et la négociation avec les membres du régime de retraite à prestations déterminées, l'objectif étant de réduire le passif global, **soit \$4 millions.**

2. Un financement exceptionnel (solde) du triplé [*COVID, réductions du FCDO et/ou nouvelle formule de financement*] à remettre sous forme de subventions de trésorerie et en nature, sur les fonds reçus tardivement en 2021 du gouvernement danois - **\$ 2 675 083,64**.
3. Fonds alloués pour l'Assemblée générale en 2022 - **\$ 340 000**.
4. Subvention d'urgence allouée en 2021 à l'Afghanistan dans le cadre du Flux 3 - **\$ 199 089**.

b) Révision du budget 2022 du Secrétariat unifié :

(chiffres en US\$ '000)

	Budget approuvé	Ajustements nets	Budget révisé
produits			
Non restreints	67 445	(768)	66 677
Affectés			
Restreints	10 220	768	10 988
Total des recettes	77 665	0	77 665
Dépenses			
Non restreints	66 220	-	66 220
Affectés	6 776	9 881	16 657
Restreints	27 003		27 003
Total Dépenses	99 999	9 881	109 880
Non restreints	1 225	(768)	457
Affectés	(6 776)	(9 881)	(16 657)
Restreints	(16 783)	768	(16 015)
Excédent total	(22 334)	(9 881)	(32 215)

- 3) Sur recommandation du CFAR, le Conseil d'administration **d'envisager et d'approuver** une réunion en ligne supplémentaire du Conseil d'administration les 8 ou 9 décembre 2022, afin d'entreprendre d'importantes exigences opérationnelles/statutaires, dont l'approbation du budget 2023-25.

Participant-e-s

Membres du C-FAR : Elizabeth **SCHAFFER**, Présidente, C-FAR
Judith **MAFFON**, Membre, C-FAR
Lakshan **SENEVIRATNE**, Membre, C-FAR
Nicolette **LOONEN**, Membre, C-FAR

Personnel : Alvaro **BERMEJO**, Directeur-Général
M Varun **ANAND**, Directeur, Finance & Technologie
Jane **DISBOROUGH**, Contrôle financier
Nisha **GOHIL** (preneuse de notes)

Cabinet d'audit interne : Mark **SULLIVAN**, Directeur, Assurance contre les risques, RSM Risk Assurance Services LLP

Auditeurs externes : Nicola **MAY**, Partner, Social Purpose & Non Profit Organisations, Crowe U.K. LLP

Se sont associés à la réunion pour des points spécifiques de l'ordre du jour :

Neville **VAN SITTERT**, Directeur, Affaires juridiques, Risques et Conformité
Vanessa **STANISLAS**, Responsable de la protection

Membres dans l'incapacité d'assister :
Bience **GAWANAS**, Trésorière de l'IPPF & Membre du C-FAR
Maisarah **AHMAD**, Membre, C-FAR

1. Bienvenue et présentations

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes et tous.

2. Points de procédures

2.1. Excuses pour absence

Des excuses d'absence ont été reçues de Bience Gawanas avant la réunion et de Maisarah pendant la réunion.

2.2. Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire provisoires

L'ordre du jour a été partagé et aucun commentaire émis.

Action : *Les membres adoptent à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 17 février 2022.*

2.3. Procès-verbal de la réunion du Comité d'audit et des finances

Les procès-verbaux des deux réunions précédentes (5 et 10 novembre 2021) ne font l'objet d'aucun commentaires/suggestions de modifications.

Action : *Les membres approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du 5 et 10 novembre 2021.*

2.4. Questions émanant des réunions précédentes

Il n'y a pas de questions émanant des réunions précédentes.

3. Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et budget révisé pour 2022

a) Actualisation financière (non auditée) de l'exercice finissant le 31 décembre 2021

Jane présente les points essentiels des premiers chiffres financiers provisoires (non audités) de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Elle souligne le fait que ces chiffres nécessitent encore quelques ajustements, notamment les chiffres définitifs du dernier trimestre pour WISH, les chiffres de fin de projet pour ACCESS et GCACI et les ajustements de fin d'exercice (y compris les ajustements d'audit).

Il est souligné que l'excédent réel est supérieur au budget de \$19,7 millions au titre du financement de base non restreint, ceci avant les ajustements Forex de fin d'exercice, ce résultat étant essentiellement dû à :

Excédent fonds non restreints	US\$'000	Principales raisons
Produits non restreints excédentaires reçus	10 627	<ul style="list-style-type: none">• Subventions supplémentaires reçues de certains gouvernements, notamment l'Allemagne, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande et la Corée du Sud• Recouvrement des charges sur les projets restreints plus élevé qu'il n'avait été budgété• Dons/donations plus élevés, y compris un legs unique.• Gains sur change
Moindres dépenses non restreintes	9 053	<ul style="list-style-type: none">• Moindres dépenses des subventions de base aux AM, ceci étant dû à la conception de projets dans le cadre du Flux 2, à la réception tardive de la subvention non restreinte supplémentaire du Danemark, aux AM non encore ajoutées à ACRO et aux économies réalisées sur les bons.• Economies au sein du Secrétariat dues à la Covid.

Nicolette félicite l'équipe pour son travail considérable et la présentation du document sur l'actualisation financière. Elle demande la raison de l'important solde de trésorerie dans le bilan et si l'on avait des idées sur la façon de le gérer. Jane répond par l'affirmative en précisant que l'IPPF a eu un solde de trésorerie très élevé tout au cours de l'exercice passé. Elle poursuit en soulignant la nécessité d'engager un gestionnaire de portefeuille qui aiderait à mettre en œuvre les politiques de placement / de gestion de la trésorerie approuvées par le Comité l'année passée. Elle souligne que sur le solde disponible, \$10 millions sont investis

dans un dépôt en banque rapportant des intérêts, mais que certains des autres fonds pourraient être investis afin de générer des revenus supplémentaires. Afin de faire avancer ce dossier, on convient que le processus de nomination d'un gestionnaire de portefeuille soit entamé immédiatement. Elizabeth demande quel est le calendrier, ce à quoi Varun répond que le processus sera lancé bientôt et qu'il en rendra compte au Comité lors de sa prochaine réunion. Varun avise également le Comité qu'il contactera Nicolette pour lui demander de l'aider à présélectionner les gestionnaires de portefeuille, en tant que membre du sous-Comité de sélection du gestionnaire de portefeuille.

Lakshan demande alors si les soldes des flux de trésorerie indiquent une baisse d'activités. Jane répond qu'environ \$30 millions sont des fonds restreints utilisés conformément aux accords signés avec les donateurs de projets restreints. Elle ajoute que l'IPPF a dû rembourser le prêt de \$3 millions au CIFF en avril, et que \$1,4 millions sont des fonds que l'IPPF détient actuellement pour l'AM du Cap-Vert. Varun souligne que le montant plus élevé de l'encaisse provient d'une combinaison de fonds émanant de projets restreints, de projets affectés et de fonds non restreints. Il informe le C-FAR que les chiffres définitifs (trésorerie et réserves) seront ventilés dans les rapports ultérieurs par catégorie. Le Comité est également informé que la comptabilisation de produits plus élevée dans les livres de comptes tient à la SORP (Déclaration de pratique recommandée en termes de comptabilité et de reporting) que doivent suivre les œuvres caritatives au Royaume-Uni, qui exige d'elles qu'elles comptabilisent leurs revenus à réception, ce qui a conduit également à un excédent plus élevé dans les comptes.

Liz indique qu'il serait utile si à l'avenir le C-FAR pouvait voir plus clairement la différence entre trésorerie et réserves qui seraient ventilées en trésorerie/réserves non restreintes et trésorerie /réserves restreintes. Ce point est noté pour action future.

b) Proposition d'affectation de fonds au 31 décembre 2021

Suite à l'examen des comptes ci-dessus, sont présentées au C-FAR des propositions d'affectation de fonds pour un montant de \$3 214 172 au 31 décembre 2021, à savoir :

1. Négociations avec les membres du régime de retraite à prestations définies - **\$4 millions.**
2. Subventions dues au « triplé » (*voir plus haut*) aux AM non encore versées (en raison de la réception tardive du financement de base supplémentaire du gouvernement danois) - **\$ 2 675 083,64.**
3. Allocation à l'Assemblée générale provenant du budget 2021 - **\$ 340 000.**
4. Subvention d'urgence à l'Afghanistan dans le cadre du Flux 3 - \$ 199 089.

Il est souligné que même après les affectations ci-dessus, les réserves non restreintes de l'IPPF pour l'exercice 2021 devraient être de \$ 21,8 millions, ce qui est dans la fourchette (entre 19 et 26 millions de dollars US) de la politique de réserves approuvée l'exercice dernier.

Négociations avec les membres du régime de retraite à prestations déterminées

Varun informe le C-FAR qu'étant donné la triple probabilité d'un déficit technique plus faible grâce à la réévaluation triennale, d'un déficit plus faible dans les comptes de fin d'exercice du régime de retraite et d'un excédent en fin d'exercice, il est

proposé d'entamer des négociations avec les membres du régime de retraite à prestations déterminées afin de réduire le passif structurel que l'IPPF porte à son bilan depuis plusieurs années.

Varun souligne ensuite que le passif du régime fluctue de manière non négligeable en raison des mouvements sur les marchés (principalement les fluctuations des taux d'intérêt) et que le passif peut augmenter si les taux d'intérêt fluctuent négativement. Ainsi, si l'IPPF pouvait être en mesure de négocier un accord avec les 118 membres du régime il serait alors possible de clôturer le régime plus tôt que prévu. Cela dépendra du nombre de membres qui accepteront l'offre présentée par l'IPPF.

Varun informe le Comité que cette question a fait l'objet de discussions avec les administrateur-riche-s du régime et avec Nicolette (membre du C-FAR) qui, avec lui-même, s'est entretenue avec les administrateur-riche-s.

Les prochaines étapes consisteront à utiliser une petite partie du montant requis à fins d'affectation afin d'identifier et d'engager un ou plusieurs experts pour aider l'IPPF à mettre au point des stratégies quant aux voies à suivre, y compris la viabilité de chacune des options intrinsèques au régime. Ensuite, une proposition globale sera élaborée et proposées aux membres du régime, le succès de l'offre dépendant donc de l'acceptation de ces derniers.

Nicolette dit être très heureuse que l'IPPF soit en mesure de franchir cette étape et de commencer à négocier avec les membres du régime, ce qui ouvrira pour la Fédération la possibilité de se débarrasser d'une partie du risque qu'elle porte à son bilan. Elle approuve ensuite la proposition et en recommande l'adoption.

Lakshan demande si les négociations avec les membres se poursuivront jusqu'en 2024. Varun répond que cette négociation mentionnée par Lakshan concerne celle entreprise avec les administrateurs du régime dans le cadre de l'évaluation triennale et celui-ci, afin de fixer une contribution annuelle à la fiducie au cours des trois prochains exercices jusqu'en 2024.

Elizabeth demande si cela signifie que le C-FAR est en mesure d'affecter ces fonds maintenant, mais qu'avant que l'IPPF ne fasse une offre, celle-ci serait présentée au C-FAR. Ce qui signifie également que si l'offre n'est pas vraiment viable, ces fonds ne seraient pas utilisés et pourraient également être réaffectés à d'autres fins. Varun confirme que les deux points soulevés par Elizabeth sont corrects.

Subventions liées au triple impact

Varun souligne que le gouvernement danois avait fourni un financement supplémentaire de DKK 20 millions dans le cadre de son engagement envers l'IPPF, dans le cadre du Forum sur l'égalité générationnelle. Le gouvernement danois a débloqué ces fonds pour 2021, vers la fin de l'exercice. Les fonds 2021 sont alloués aux AM qui sont touchées par deux des trois situations défavorables suivantes : (i) leurs revenus ont radicalement diminué en raison de la COVID ; (ii) elles ont été touchées par la réduction du financement du FCDO ; (iii) il y a eu une réduction du financement alloué en 2022 dans le cadre de la nouvelle formule d'allocation des ressources mise en place par l'IPPF. Cependant, les fonds ayant été reçus tardivement ils n'ont pas pu être tous utilisés en 2021.

Les subventions en nature et en produits allouées aux AM sont aujourd'hui dans les tuyaux, mais leur versement et les dépenses réelles seront probablement encourues

en 2022. Afin de prévoir ces fonds pour l'exercice suivant, il est maintenant proposé d'affecter solde de \$ 2,675 millions de dollars à la fin de 2021.

Affectation de fonds à l'AG

Il est rappelé que les fonds destinés à l'Assemblée générale, qui se tient tous les trois ans, sont affectés sur une période de trois ans. En conséquence, il est demandé que le budget alloué en 2021 soit affecté à fins d'utilisation en 2022.

Subvention d'urgence à l'Afghanistan

Cette subvention d'urgence devait être débloquée pour l'Afghanistan sur les fonds d'urgence du DG en 2021. Notre association membre en Afghanistan (AFGA) a poursuivi le programme de réponse humanitaire en 2021. Cependant, en raison des restrictions de la Barclays Bank, l'IPPF n'a pas pu débloquer les fonds en 2021. En consultation avec cette dernière, l'IPPF a entrepris une diligence raisonnable supplémentaire, ce que la Banque a apprécié. Il est prévu que celle-ci puisse débloquer ces fonds pour l'Afghanistan dans le cadre des paiements humanitaires en 2022. Afin de permettre à l'IPPF de libérer ces fonds, leur affectation est aujourd'hui requise.

La banque s'est également déclarée satisfaite de toutes les mesures mises en place par les équipes chargées de l'assurance des risques et des finances. La banque indique que si l'IPPF poursuit ses programmes déclarés et s'engage encore plus vers la création de savoirs sur la criminalité financière grâce à des formations et d'autres moyens, elle (la banque) pourrait être en mesure de lever le reste des restrictions imposées à l'IPPF d'ici le mois d'août, l'aidant ainsi à libérer des fonds dans tous les pays (à l'exception de la Corée du Nord).

Point d'action : Le Comité

- a) prend note de la *mise à jour financière relative à l'exercice 2021*.
- b) recommande l'affectation au 31 décembre 2021 des sommes suivantes :
 - i. Un financement supplémentaire afin de commencer l'examen et la négociation avec les membres du régime de retraite à prestations déterminées, l'objectif étant de réduire le passif global, **soit \$4 millions**.
 - ii. Un financement exceptionnel (solde) du triplé [*COVID, réductions du FCDO et/ou nouvelle formule de financement*] à remettre sous forme de subventions de trésorerie et en nature, sur les fonds reçus tardivement en 2021 du gouvernement danois - **\$ 2 675 083,64**.
 - iii. Fonds alloués pour l'Assemblée générale en 2022 - **\$ 340 000**.
 - iv. Subvention d'urgence allouée en 2021 à l'Afghanistan dans le cadre du Flux 3 - **\$ 199 089**.

c) Examen et approbation de la révision du budget 2022

Jane présente la révision du budget 2022 au C-FAR. Les principaux changements sont les suivants :

- Les dépenses 2022 d'être budgétisées sur des fonds non restreints affectés, approuvés par le Conseil d'administration lors de sa réunion des 2 et 3 décembre 2021 et recommandés pour approbation par le C-FAR lors de sa réunion du 17 février 2022 - \$ 9,9 millions.
- Reclassement d'une subvention reçue de l'Australie de la catégorie des revenus non restreints à celle des revenus restreints – car ces fonds avaient été

spécifiquement reçus pour le Pacifique mais avaient été comptabilisés par erreur dans la catégorie des revenus non restreints - 1 million de dollars australiens.

- Réalignement des coûts au sein des bureaux du Secrétariat, y compris la redéfinition des priorités de certaines réunions en face à face. L'impact net de ce changement est négligeable et a été examiné et approuvé par l'équipe de direction.

Il est souligné que l'on s'attend à quelques autres changements dans le budget 2022, y compris la prolongation chiffrée du programme WISH et les dépenses financées par le LAD. Ces modifications seront présentées au C-FAR dans le cadre des prévisions du 2^{ème} trimestre.

Point d'action :

Les membres du Comité des finances, d'audit et des risques recommandent à l'approbation du Conseil d'administration le budget 2022 révisé du Secrétariat unifié, tel que présenté dans ce document.

4. Rapports de Protection et gestion des incidents

Vanessa présente les grandes lignes des 4 rapports qui ont été communiqués au préalable :

- Une erreur de date mineure a été remarquée dans le rapport de gestion des incidents pour le mois de décembre 2021. Cela n'a pas eu d'impact matériel sur les données présentées.
- Des progrès significatifs ont été faits dans tous les domaines, à savoir :
 - Une amélioration de la performance en matière de clôture des dossiers, avec 75 % d'avance sur 2019 et 53 % d'avance sur la performance de 2020.
 - Malgré l'obtention de 45 cas supplémentaires l'année dernière (2021), l'IPPF a résolu plus de cas qu'elle n'en a reçus.
 - À ce jour (depuis la mise en service du système en 2018), 200 incidents ont été signalés et parmi ces cas, seuls 35 dossiers demeurent ouverts.
- Depuis décembre 2018, 17 cas de protection ont été reçus. Cinq d'entre eux sont arrivés en 2021 et tous les cinq provenaient d'AM. L'IPPF n'a eu aucun cas de protection (c'est-à-dire harcèlement sexuel, abus sexuel, exploitation sexuelle) au sein du secrétariat. Les AM ont des difficultés à disposer de la capacité, des connaissances et de l'expertise nécessaires pour traiter ces dossiers.
- Nous avons introduit un nouveau formulaire de suivi volontaire de l'égalité des chances pour les personnes qui signalent des cas. Ce formulaire comporte toute une série de marqueurs permettant d'évaluer au fil du temps s'il y a ou non un traitement disproportionné, un meilleur traitement ou autre selon l'ethnicité et les autres identités des personnes.
- Un grand merci à Neville pour avoir apporté de l'ordre dans les cas de malversations financières.

Liz remercie Vanessa, ajoutant que l'équipe a fait un travail fantastique et que les progrès réalisés sont louables et reflètent le dur labeur accompli. Elle déclare que les rapports sont exceptionnellement lisibles et complets.

Aucun autre commentaire n'est reçu.

Point d'information : Le C-FAR apprécie les progrès réalisés et prend note du rapport de gestion des incidents du mois de décembre 2021, du rapport sur la

protection et de gestion des incidents du T4 2021, du rapport annuel 2021 de gestion des incidents et du rapport annuel 2021 sur la protection.

5. Rapport sur le plan d'audit – mise à jour

Nicola May, associée chez Crowe, se présente au C-FAR et met à jour les membres sur le plan d'audit de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Elle remercie le Comité d'avoir donné à Crowe l'opportunité de travailler avec l'IPPF et espère que celui-ci apprécie le format du rapport de plan d'audit présenté par Crowe.

Nicola souligne :

- A la section 1, les principaux points du rapport :
 - Importance relative - les niveaux sont fixés comme un pourcentage du revenu de l'IPPF - @ 1% du revenu.
 - Des ajustements potentiels significatifs seront portés à la connaissance du Comité - le seuil pour cela a été fixé à 5% de l'importance relative de l'audit. Ainsi, le Comité aura une visibilité de tout ajustement qui est fait ou qui reste non ajusté à une valeur beaucoup plus basse.
 - Du point de vue de l'indépendance et de l'éthique, Crowe présente d'autres travaux effectués au cours de l'exercice pour l'IPPF (voir page 2 du rapport). Nicola est convaincue que cela ne pose aucun problème d'indépendance et que cela complète en fait le travail que Crowe est en train d'effectuer.
- La section 2 du rapport met en évidence les domaines identifiés comme zones de risque clés possibles. Il s'agit des revenus, des dépenses liées aux subventions, de la continuité de l'exploitation et de la neutralisation des contrôles par le management. Dans chacun de ces domaines, les tests qui seront entrepris sont soulignés. En ce qui concerne la note sur la continuité de l'exploitation, il est souligné que, bien que les directives du FRC (Financial Reporting Council) n'aient pas changé, elles exigent de l'entité auditée qu'elle considère toujours au moins 12 mois à l'avance à partir de la date de signature des comptes. Il s'agit toutefois d'une période minimale. Dans ce contexte, Crowe recommande que la note de continuité d'exploitation présente les données jusqu'à la fin de l'exercice prochain. Cela présentera l'avantage supplémentaire d'obtenir un cycle complet de produits et charges et de correspondre parfaitement aux périodes de budgétisation et aux périodes comptables.
- La section 3 présente les autres domaines d'audit sur lesquels nous nous sommes axés, notamment l'examen des dossiers des auditeurs précédents afin d'informer notre travail sur les soldes d'ouverture auquel s'ajoute la réalisation de tests supplémentaires, ainsi que des examens spécialisés, notamment l'audit des systèmes informatiques et les principaux examens fiscaux.
- La section 4 présente notre approche du volet étranger. Nous nous appuyons sur le travail des auditeurs de la région Afrique et du réseau Européen. En ce qui concerne Worldwide Inc. et chacune des quatre antennes, les bureaux régionaux effectueront le travail à partir du Royaume-Uni, de sorte qu'en tant qu'équipe britannique, nous effectuerons les tests sur place.
- Enfin, dans la section 6, nous soulignons si des mises à jour sont nécessaires en termes d'obligations d'information - dans ce domaine, il n'y a pas eu de mises à jour, mais nous continuons à souligner quelques domaines clés eu égard au code de gouvernance et aussi en termes du travail que nous faisons sur le rapport aux administrateurs. Nous ne faisons pas d'audit de celui-ci à proprement parler, mais nous sélectionnons certaines statistiques et nous nous assurons qu'elles

sont conformes à notre compréhension et nous demandons des informations justificatives sur un échantillon d'éléments.

Liz remercie Nicola, soulignant que les membres ont eu connaissance de l'échéancier conduisant à la finalisation du rapport. L'objectif est de soumettre le rapport complet au Comité lors de la réunion de mai, à temps pour la réunion du Conseil d'administration de juin.

Nicolette interroge Varun et Jane sur la transition vers un nouveau cabinet d'audit. Varun indique qu'il est peut-être un peu trop tôt pour se prononcer. Il souligne que l'équipe peu désormais accès au portail Crowe Online qui permet de télécharger beaucoup de matériel d'audit demandé. Il souligne que la convivialité du système Crowe est meilleure que celle de nos précédents auditeurs. Quant à l'IPPF, elle ajoute des ressources supplémentaires pour aider le processus d'audit et le rendre plus réactif.

Judith souligne qu'étant donné que l'audit cette année est le fait d'un nouveau cabinet, la direction ne devrait pas sous-estimer la probabilité de questions supplémentaires et d'une demande d'obtention de plus de temps. Varun reconnaît que le processus sera très différent des exercices précédents et que l'équipe devra répondre à beaucoup plus de questions, étant donné qu'il s'agit de la première année d'audit du cabinet. Il dit être satisfait que Crowe entreprenne l'audit des revenus ainsi que les audits des subventions de « sub-award » plus tôt, par rapport au processus suivi par les cabinets précédents. Grâce à ces changements (priorisation) et à la clarté du calendrier d'audit, l'équipe de l'IPPF sera en mesure de répondre aux demandes de manière plus rapide. Cela dit, on ne s'attend pas du tout à ce que ce soit un processus toujours facile.

Liz remercie Nicola pour cette mise à jour et demande au Comité s'il est d'accord pour approuver le plan d'audit. Le Comité est d'accord.

Point d'action : *Le Comité examine et ratifie le rapport de planification de l'audit de Crowe pour l'audit global de 2021 au nom du Conseil d'administration.*

6. Plan d'audit interne 2022 et mise à jour sur les audits internes effectués en 2021

Incident au département Finance de l'IPPF – NetSuite

Varun informe le Comité qu'il y a eu un cas de fraude en 2022 concernant les systèmes financiers de l'IPPF. Le montant impliqué à ce jour est de \$8000 de factures non autorisées payées à partir du compte bancaire de l'IPPF vers le compte bancaire de cet individu. Des mesures rapides ont été prises pour écarter cette personne et mettre en place des mesures correctives. A l'avenir, Neville et Mark vont se pencher sur la question et mener une enquête/un audit plus détaillé.

Neville ajoute que la personne impliquée était un élément clé de l'équipe financière qui avait l'accès et l'autorité pour passer outre les flux de travail et approuver les paiements dans NetSuite - il s'agit donc d'un incident important pour l'IPPF. Dans le cadre des prochaines étapes, l'équipe d'audit interne (dirigée par RSM) examinera la piste d'audit à l'intérieur et à l'extérieur du système pour vérifier si, outre les montants identifiés, la personne a pu agir en partenariat avec d'autres membres du personnel/fournisseurs, pour potentiellement escroquer l'IPPF d'autres sommes.

Mark ajoute que si les valeurs ne sont pas significatives d'après ce que nous savons à ce jour, c'est le fait que cela ait pu se produire qui est probablement plus important - c'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer un travail supplémentaire sur les données sous-jacentes.

Liz assure le C-FAR que Varun a informé la Présidente des spécificités de la situation. Elle poursuit en déclarant que cette question est ici portée à l'attention du Comité et que l'IPPF a la chance d'avoir déjà mis en place un plan d'audit interne ; d'avoir conclu son partenariat avec RSM ; et, bien sûr, de bénéficier de l'arrivée de Neville dans l'équipe. Elle déclare que ce sont des choses terriblement troublantes, mais nous avons bien planifié et nous sommes en mesure de mener une enquête complète et de prendre des mesures parce que nous avons la bonne équipe en place.

Nicola (Crowe) informe le Comité que Crowe rencontrera Neville et Mark séparément pour comprendre le travail qui est fait. Elle demande si des vérifications sont faites des comptes bancaires des fournisseurs et des comptes bancaires des salaires pour voir s'il y a d'autres liens entre ces comptes. Mark indique qu'un exercice d'analyse des données pour 2020 a été effectué mais qu'au vu des résultats, il a été convenu avec la direction d'étendre cet audit à l'ensemble de l'exercice 2021.

Varun souligne que l'incident a été détecté dans le cadre d'un contrôle aléatoire effectué par Jane, avant la publication de la paie à l'international. C'est à ce moment-là que l'on découvre qu'un paiement pour des services de consulting avait été réquisitionné vers le compte d'un membre du personnel employé à plein temps. L'affaire fit alors l'objet d'une enquête plus approfondie et des mesures furent mises en place, y compris leur actualisation sur SafeReport. Il poursuit en disant que les contrôles de l'IPPF fonctionnent et que c'est ainsi que (comme l'a souligné Mark) l'audit interne avait alerté au fait que sans surveillance ni contrôles adéquats dans le système, des opérations de ce genre étaient possibles. Varun conclut en disant espérer que l'IPPF n'est pas plus exposée que le montant déjà identifié.

Liz remercie tout le monde et invite Mark à présenter le plan d'audit interne et les trois remarquables rapports.

Plan d'audit interne 2022

Mark présente le plan annuel 2022 soumis au C-FAR. Il souligne qu'en 2022, RSM se concentrera sur les points suivants :

- les audits des bureaux de pays identifiés comme domaine de risque important, en particulier du fait qu'aucun audit n'y a été effectué au cours des deux derniers exercices.
- un rapport semestriel sur les mesures prises concernant les recommandations de l'audit, comme convenu avec le Comité lors de sa précédente réunion.
- analytiques de données 2021
- examen de la délégation de pouvoirs mise en place dans NetSuite, en se concentrant sur certaines dépenses clés.
- les audits/actions complets encore en cours en 2021, dont la revue de la gouvernance du bureau régional du monde arabe.

Il souligne que ce plan est un aperçu de haut niveau des audits/suivis, étant clairement entendu qu'il pourrait être modifié en consultation avec la direction et le

C-FAR afin de répondre à toutes les questions spécifiques/incidents/priorités qui pourraient surgir au cours de l'exercice.

Il souligne que l'audit de la cybersécurité n'a pas été inclus dans le plan actuel, car il pourrait être repris ailleurs. Il s'agit d'un risque très important qui figure à l'ordre du jour de la plupart des conseils d'administration en ce moment.

Judith demande pourquoi les rapports n'incluent pas les commentaires/actions de la direction. Mark répond que chaque rapport d'audit est finalisé en consultation avec la direction, y compris les actions de celle-ci, les échéanciers et les personnes responsables. Il souligne qu'il n'y a jamais eu de cas où il y a eu de désaccord. En cas de divergence d'opinion, l'ensemble du rapport est soumis à l'approbation du C-FAR. L'une des choses qui n'a pas été entreprise est le suivi de la mise en œuvre des mesures/actions approuvées dont le management est comptable. C'est la raison pour laquelle il est proposé de présenter au C-FAR un rapport semestriel sur les mesures prises, en expliquant clairement les raisons de non-conformité et des délais s'il y a. Il souligne également qu'en pratique, le rapport d'audit complet n'est pas présenté au C-FAR, mais seulement les recommandations, avec les calendriers et les personnes responsables. Cependant, si le C-FAR demande à recevoir plus de détails, ceux-ci peuvent facilement lui être fournis.

Compte tenu de ce qui précède, Mark demande l'approbation du plan d'audit interne pour 2022.

Rapport de situation - rapports d'audit

Mark présente ensuite les trois audits réalisés depuis la dernière réunion du C-FAR, à savoir :

- l'audit sur **la protection et la gestion des incidents** : l'opinion est divisée entre les deux domaines, avec acceptation d'une assurance minimale et d'une assurance raisonnable pour la protection et les signalements d'incidents respectivement.
- L'analytique des données et les audits de gestion des subventions ont donné lieu à des avis d'assurance partielle.

Les audits ont pris plus de temps que prévu, en raison d'une disponibilité limitée de personnes, de négociations détaillées sur la marche à suivre convenue en ce qui concerne certaines constatations et d'informations supplémentaires fournies pour justifier les réponses de la direction. Cependant, dans chacun des rapports maintenant finalisés, la direction a donné son total accord aux recommandations.

Dans le cadre de ***l'audit sur la protection et la gestion des incidents***, l'opinion est partagée et reflète davantage les risques du secteur. Cela ne rend pas compte du bon travail déjà entrepris par l'équipe pour améliorer les rapports. Les aspects clés relevés au cours de cet audit sont les suivants :

- les vérifications préalables à l'emploi pour des éléments tels que les casiers judiciaires ne sont pas effectuées - seuls trois dossiers sur un échantillon de 10 comportaient des vérifications préalables à l'emploi.
- La formation en matière de protection est en place, mais elle est mise en œuvre de manière ponctuelle et devait être plus structurée avec la mise en place de formations de remise à niveau.
- Les AM ne reçoivent pas de formation en matière de protection, ce qui est identifié comme un domaine très important.

- aucun effort concerté n'est fait pour s'assurer que les obligations des donateurs sont respectées et que les leçons apprises sont consignées et mises en œuvre.

Dans le cadre de ***l'audit de la gestion des subventions***, un avis d'assurance partiel est présenté. Il s'agissait dans le cadre des *accords de financement restreint* :

- les examens légaux de la documentation et des contrats auxquels l'IPPF souscrit n'ont pas été revus par le personnel autorisé. L'assurance partielle est fournie principalement parce que certains contrats sont examinés en détail et que les principales clauses contractuelles sont extraites à fins de transmission aux partenaires de mise en œuvre, alors que dans d'autres cas, ce n'est pas le cas, ce qui a conduit l'IPPF à s'exposer à un risque potentiellement plus élevé.
- Aucun format standard en place et utilisé dans les accords de financement restreint avec les partenaires de mise en œuvre.

Ceci est particulièrement préoccupant étant donné que les obligations incombant aux administrateur-riche-s sont plus prononcées pour les financements restreints que pour les financements non restreints. Les domaines de préoccupation liés aux *accords de subvention non restreints* sont :

- Versements sans accords en place,
- modèle standard non utilisé par les bureaux du Secrétariat,
- des clauses juridiques individuelles ajoutées à l'accord de financement sans approbation adéquate,
- le suivi des financements non restreints est jugé inadéquat étant donné la confiance accordée aux rapports d'audit annuels qui sont reçus dans certains cas plus de 18 mois après la fin de l'exercice faisant l'objet de l'audit. En raison de cela, notre recommandation suggère la nécessité de revoir si les audits externes sont nécessaires dans 100% des cas ou s'il peut y avoir une approche plus segmentée, l'accent étant mis sur un reporting trimestriel ou régulier.

En ce qui concerne le ***rapport sur l'analytique des données***, un avis d'assurance partielle est également fourni, car aucune exception significative n'a été identifiée. Certains des points clés soulevés sont les suivants :

- les préoccupations de RSM sur la qualité des données communiquées pour l'audit par l'administrateur NS (*NetSuite ?*). Ce point a fait l'objet d'une discussion avec Varun et une extension de l'audit a été convenue afin de couvrir toutes les transactions de 2021.
- à part cela, des tendances intéressantes sont présentées, notamment les dates et heures des approbations, la majorité des approbateurs sur le système, etc.
- des erreurs et des doublons ont été identifiés dans les données permanentes et transactionnelles, notamment la possibilité pour le personnel d'autoriser ses propres transactions ; des transactions ouvertes devant être clôturées ; des fournisseurs qui n'ont fait l'objet d'aucune activité et qui, dans l'idéal, doivent être suspendus afin de ne pas être utilisés à des fins inappropriées et un nombre excessif de permissions accordées aux fournisseurs.

Liz remercie Mark pour tous les audits effectués. Elle souligne que :

- le rapport d'audit interne devrait être placé en tête de l'ordre du jour afin qu'assez de temps lui soit accordé;
- le rôle du Comité doit être envisagé sous l'angle du risque et, par conséquent, toutes les conclusions des audits doivent être examinées sous cet angle, en comprenant la réponse de la direction et les mesures prises, afin que le Comité puisse être aidé dans sa responsabilité.

Liz souligne ensuite que le Comité jouera un rôle en vue d'appuyer le travail d'audit interne et aider à faire avancer les choses. Le Comité a reçu d'excellents rapports aujourd'hui, mais il veut savoir ce qu'il en est du suivi. Mark a accepté d'examiner les rapports présentés aujourd'hui et de saisir les informations requises de manière à ce que le rapport soit facile à comprendre et qu'il synthétise les principales conclusions et mesures prises dans chacun des domaines.

Neville ajoute que le suivi spécifique est intégré au plan d'audit interne afin d'examiner le degré de conformité aux recommandations. Il souligne la récente diligence raisonnable entreprise dans le cadre du projet financé par Affaires mondiales Canada (GAC) que l'IPPF a récemment remporté. Dans ce cas, l'agence canadienne s'est montrée satisfaite des mesures prises par l'IPPF, mais sur la base de son expérience passée en matière de gestion des subventions, elle a offert à l'IPPF à un accord de contribution plus restrictif pour l'exercice suivant afin de voir les progrès que l'IPPF réalisera dans ce domaine. Il faut voir cela dans une optique de gestion inefficace de projets / subventions de projets au Soudan du Sud et en RDC en 2017, ce qui eut un impact négatif durable sur la perception de l'IPPF par les donateurs.

Liz remercie Neville en disant que cela semble important et elle lui demande d'envoyer quelque chose au Comité par courriel car cela ne peut pas être discuté plus avant ici, étant donné que la réunion a déjà dépassé le temps imparti. Elle souligne la nécessité de veiller à ce que tous les membres du C-FAR aient un accès égal à l'information.

Point d'information : *Le Comité prend note des audits internes effectués pendant l'exercice 2021 et de ce qu'il a été demandé à RSM UK Risk Assurance Services LLP de soumettre des rapports réguliers sur les mesures prises suite aux recommandations présentées.*

Point d'action : *Le Comité approuve le plan d'audit interne 2022 avec le plan, les honoraires à un taux moyen quotidien (670 £ hors TVA) et une estimation de 85 jours de travail (56 950 £ hors TVA) et la charte d'audit interne, tels que présentés par RSM UK Risk Assurance Services LLP.*

[La réunion s'étant prolongée, les membres du C-FAR conviennent de partager leurs commentaires et leur accord sur les deux derniers points de l'ordre du jour par voie de circulation, comme indiqué ci-dessous.]

7. Point 6 de l'ordre du jour – mise à jour sur WISH

La mise à jour du programme WISH est notée par voie de circulation. En outre, le Comité est informé de la nécessité de prolonger la durée de l'accord de prêt de \$3 millions avec la Children's Investment Fund Foundation (CIFF), une fois que l'accord formel de prolongation sans frais sera signé par le FCDO.

8. Point 8 de l'ordre du jour de haut niveau du C-FAR pour 2022

Point d'action : l'ordre du jour de haut niveau du C-FAR pour 2022 est approuvé par le Comité, avec une recommandation d'une réunion en ligne supplémentaire du Conseil d'administration les 8 ou 9 décembre 2022, afin d'entreprendre d'importantes exigences opérationnelles/statutaires, dont l'approbation du budget 2023-25.

9. Questions diverses

Varun remercie tout le monde pour l'excellente réunion.